

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURT

Arrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
Reims

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 29 janvier 2021

Par suite d'une convocation en date du 21 janvier 2021 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 00, sous la présidence de Jean MICHEL.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Gérald MABILE, Michel BACARISSE, Jérôme MIART, Philippe LEVEAUX, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR, Xavier CULEUX, Jérôme LAINE.
présents	9	
votants	9	Absents excusés : Maurice ENGELMANN, Marie-Pierre MIGNON. Secrétaire de séance : Philippe LEVEAUX.
Délibération n°	3/2021	

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2020.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 29 janvier 2021, le compte administratif 2020, qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **192 591.85 €**,

Constatant que la section d'**investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de **15 731.70 €**
- un solde de restes à réaliser de **-13 000.00 €**

N'entraînant aucun besoin de financement.

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Considérant que le budget 2019 comportait en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement compte (021) de 97 075.00 €,

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2021, le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement

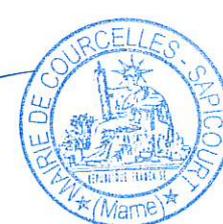
(ligne 002 en recettes) **192 591.85 €**

Report en section d'investissement

(ligne 001 en recettes) **15 731.70 €**

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 29 janvier 2021

Le Maire,
Jean MICHEL



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte-tenu de sa publication le 4 février 2021